

Fédération Française de Go

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Table des matières

I. Agrément des compétitions par la Fédération Française de Go.....	3
1. L'agrément.....	3
1.1 Conditions d'agrément des compétitions.....	3
1.2 Obtention de l'agrément (hors compétitions en ligne).....	3
1.3 Obtention de l'agrément pour les compétitions en ligne.....	3
1.4 Retrait de l'agrément.....	3
2. Règles concernant les niveaux d'inscription des joueurs à un tournoi.....	4
2.1 Pour les joueurs licenciés FFG.....	4
2.2 Pour les joueurs non licenciés car non résidents en France.....	4
3. Prise en compte des résultats à l'échelle française.....	4
2.1 Envoi des résultats.....	4
2.2 Coefficients de prise en compte (hors tournois en ligne).....	4
2.3 Coefficients de prise en compte pour les tournois en ligne.....	5
4. Droit à l'image.....	5
II. Présentation des compétitions fédérales.....	6
III. Règlement du championnat de France.....	7
1. Préambule.....	7
1.1 Objectifs et joueurs qualifiés.....	7
1.2 Déroulement.....	7
1.3 Critères de départage.....	7
2. Championnat de club.....	7
2.1 Objectifs.....	7
2.2 Joueurs qualifiés.....	7
2.3 Déroulement recommandé.....	8
3. Championnat de ligue.....	8
3.1 Objectifs.....	8
3.2 Joueurs qualifiés.....	8
3.3 Déroulement recommandé.....	8
3.4 Qualification pour le championnat Open.....	8
4. Championnat de France Open.....	9
4.1 Objectifs.....	9
4.2 Joueurs qualifiés.....	9
4.3 Déroulement.....	9
5. Championnat de France amateur.....	10
5.1 Objectifs et joueurs qualifiés.....	10
5.2 Déroulement.....	10

6	Qualification pour les compétitions internationales.....	10
6.1	Championnat du monde amateur.....	10
6.2	Autres compétitions individuelles.....	11
6.3	Compétitions par équipes.....	11
IV.	Règlement du championnat de France par paires mixtes (pair-go).....	12
1 -	Conditions de participation.....	12
2 -	Déroulement des parties.....	12
3 -	Tirages et résultats.....	12
4 -	Qualification pour le championnat du monde.....	13
5 -	Championnat d'Europe.....	13
V.	Règlement des compétitions jeunes.....	14
1.	Championnat de France des jeunes.....	14
1.1	Préambule.....	14
1.2	Tour régional : championnats de ligues des jeunes.....	14
1.2.1	But et conditions / Titres et récompenses.....	14
1.2.2	Nombre de qualifiés par ligue pour le tour national.....	14
1.3	Tour national : Championnat de France des jeunes.....	15
1.3.1	Participants.....	15
1.3.2	Système de tournoi.....	15
1.3.3	Système de classement	15
1.3.4	Titres et récompenses.....	15
1.3.6	Participation au championnat de France Open.....	15
2.	Annexe.....	16
	À charge de l'équipe FFG.....	16
	À charge du club organisateur :.....	16
VI.	Règlement du championnat de France des clubs (coupe Maître Lim).....	18
1 -	Préambule.....	18
2 -	Déroulement général de l'épreuve.....	18
2-1	Description.....	18
2-2	Tours régionaux.....	18
2-3	Phase finale.....	18
3 -	Composition des équipes.....	19
4 -	Matches, Résultats.....	19
5 -	Calendrier, Arbitrage.....	20

I. Agrément des compétitions par la Fédération Française de Go

Dernière mise à jour : 24 décembre 2016 (paragraphe 2)

Les tournois de go organisés par des organismes, affiliés ou non à la FFG, sont agréés dans les conditions définies ci-dessous. L'agrément est la reconnaissance officielle par la Fédération Française de Go d'un tournoi et du sérieux de son organisation.

1. L'agrément

1.1 Conditions d'agrément des compétitions

Un tournoi agréé par la FFG est ouvert aux seuls licenciés de la FFG et aux joueurs non résidents en France. Les organisateurs du tournoi s'engagent à vérifier l'inscription des joueurs au registre des licenciés et à organiser sur place une prise de licence (joueurs résidents en France).

Les organisateurs s'engagent à faire respecter les règles définies au point 2 concernant les niveaux d'inscription des joueurs en tournoi.

Le règlement du tournoi doit être compatible avec les statuts et règlements de la FFG.

Les tournois agréés doivent être annoncés sur le site officiel de la FFG.

1.2 Obtention de l'agrément (hors compétitions en ligne)

Les tournois déclarés à la FFG et intégrés au calendrier des compétitions officielles de la FFG sont réputés agréés par la FFG et ils sont couverts par le contrat d'assurance souscrit par la FFG.

1.3 Obtention de l'agrément pour les compétitions en ligne

Les agréments de la FFG pour une prise en compte à l'échelle de niveau de la FFG et/ou de l'EGF d'un tournoi internet seront donnés par le bureau FFG après avis des responsables compétitions.

Les clubs ou les personnes désirant organiser un tournoi internet doivent soumettre leur projet au bureau FFG au minimum un mois avant l'événement.

1.4 Retrait de l'agrément

S'il s'avère que les conditions fixées au point 1.1 ne sont pas remplies, le bureau de la FFG peut décider le retrait de l'agrément.

Le conseil d'administration se réserve le droit de retirer l'agrément fédéral à un tournoi, pour une ou plusieurs années, pour motif grave. La décision du conseil d'administration doit être motivée. Les organisateurs du tournoi doivent avoir été mis en mesure de présenter préalablement leurs observations.

2. Règles concernant les niveaux d'inscription des joueurs à un tournoi

2.1 Pour les joueurs licenciés FFG

Les licenciés FFG ayant un niveau dans la dernière échelle parue doivent s'inscrire à ce niveau.

Les licenciés FFG n'ayant pas de niveau dans la dernière échelle parue peuvent choisir leur niveau d'inscription mais ne peuvent pas s'inscrire directement au dessus de 3 dan (soit 250 points à l'échelle).

Si un joueur estime que son niveau à l'échelle ne représente pas son niveau de jeu réel (au moins deux pierres d'écart), un responsable de son club peut contacter la commission de réévaluation. La demande de réévaluation doit être faite au minimum 15 jours avant le prochain tournoi auquel le joueur souhaite participer.

2.2 Pour les joueurs non licenciés car non résidents en France

Les joueurs étrangers ou non résidents en France ayant un niveau européen doivent s'inscrire à leur niveau européen.

Les autres joueurs peuvent choisir leur niveau d'inscription mais ne peuvent pas s'inscrire directement au dessus de 3 dan (soit 250 points à l'échelle) sauf accord de la commission réévaluation ou à défaut celui du directeur de tournoi lors de l'inscription à un tournoi.

3. Prise en compte des résultats à l'échelle française

L'agrément d'un tournoi entraîne sa prise en compte dans le calcul de l'échelle de niveau nationale.

2.1 Envoi des résultats

La FFG fournit gratuitement un logiciel d'appariement et de présentation des résultats pour l'échelle de niveau. Les organisateurs devront fournir, au plus tard 15 jours après le tournoi, les résultats au format préconisé par le responsable de l'échelle de niveau.

Ils devront fournir dans le même délai aux responsables de la FFG les noms, adresses, niveaux et cotisations des nouveaux licenciés.

2.2 Coefficients de prise en compte (hors tournois en ligne)

Les résultats des parties (hors tournois en ligne) sont pris en compte à l'échelle de niveau française en fonction de trois coefficients dont les effets se cumulent :

Temps de jeu :

- Les parties avec un temps de base (hors byo-yomi) d'au moins une heure par joueur sont comptées normalement avec un coefficient 1.
- Pour les autres parties (plus rapides), le coefficient utilisé est Temps de base (en minutes)/60.

Handicap :

Le coefficient est de $(1 - \text{Handicap}/10)$. En cas de défaite de Blanc lors d'une partie à handicap, sa variation est à nouveau multipliée par $(1 - H/10)$. Les parties à plus de 9 pierres de handicap ne comptent pas. Les parties à handicap sur 13x13 ou 9x9 ne comptent pas.

Taille du goban :

- le coefficient est de 1 pour les parties sur 19x19
- le coefficient est de 0,2 pour les parties sur 13x13
- le coefficient est de 0,1 pour les parties sur 9x9
- Les parties autres que 19x19, 13x13 ou 9x9 ne comptent pas.

Pour les joueurs de niveau inférieur à -2000, le coefficient est 1 quel que soit le temps de réflexion, le handicap ou la taille du goban.

Le responsable de l'échelle de niveau à toute liberté pour apprécier la durée effective des parties en cas de contestation. Il pourra être fait appel de ses décisions devant le conseil d'administration sur demande écrite.

2.3 Coefficients de prise en compte pour les tournois en ligne

Le coefficient de prise en compte à l'échelle est décidé au cas par cas lors de la demande d'agrément au bureau.

4. Droit à l'image

La participation à un tournoi agréé par la FFG entraîne l'autorisation de publication de photographies dans la Revue Française de Go et dans la presse, sans qu'il puisse néanmoins être fait d'utilisation commerciale de ces images.

II. Présentation des compétitions fédérales

Dernière mise à jour : 8 octobre 2016

La FFG organise plusieurs compétitions chaque année.

Pour y participer, il faut être un joueur licencié de l'année en cours .

Ces compétitions servent aussi de qualification à différentes compétitions internationales.

Ces compétitions sont actuellement :

- Le championnat de France
- Le championnat de France par paires mixtes
- Le championnat de France des jeunes
- Le championnat de France des clubs

III. Règlement du championnat de France

Dernière mise à jour : 17 juillet 2016 (paragraphe 6.2)

1. Préambule

1.1 Objectifs et joueurs qualifiés

L'objectif du championnat de France de la FFG est triple. Il sert à décerner les titres de champion de France amateur et de champion de France open. Il sert aussi à déterminer les participants français aux différentes compétitions internationales sur invitation. Le championnat est réservé aux joueurs FFG licenciés de l'année en cours.

1.2 Déroulement

Il se déroule en 4 étapes. Toutes les parties se jouent à égalité, en règle française, avec 7,5 points de komi. Il est conseillé aux organisateurs des différents championnats de nommer un arbitre avant chaque compétition. Cet arbitre aura en charge de régler tout problème non prévu par le présent règlement. Les organisateurs ont la possibilité d'inviter un joueur pour faire la parité si besoin est. Le mode de tirage est au choix des organisateurs pour les championnats de clubs et de ligues. Pour les championnats nationaux, un système suisse est utilisé.

1.3 Critères de départage

Les critères de départage sont les suivants (par ordre d'importance décroissante) :

- nombre de victoires ;
- SOS (somme des points des adversaires rencontrés) ;
- SOSOS (somme des SOS des adversaires rencontrés) ;
- meilleur niveau sur l'échelle depuis le premier janvier de l'année précédente.

Ce système de départage est proposé pour les championnats locaux et régionaux, mais il est obligatoire pour le championnat Open.

2. Championnat de club

2.1 Objectifs

Ce championnat relève de la responsabilité des clubs, et doit être organisé par eux avant fin février. Il permet de décerner le titre de champion de club et de désigner les qualifiés de chaque club pour le championnat régional.

2.2 Joueurs qualifiés

Peuvent participer à ce championnat les licenciés de ces clubs pour l'année courante.

2.3 Déroulement recommandé

Système suisse en n rondes (de préférence n+1 rondes pour 2^n joueurs). Si le nombre de joueurs est insuffisant (moins de 8), il est conseillé de se regrouper avec un club voisin ; si cette solution s'avère impossible, organiser un round-robin (tous les joueurs se rencontrent).

Les parties se déroulent en au moins 45 minutes par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres. Les joueurs doivent être prévenus à l'avance du système de départage. Par défaut, on considère qu'il s'agit de celui donné en 1.3.

De 10 à 20% des joueurs du championnat de club (qui ne sont pas déjà qualifiés d'office) sont qualifiés pour le championnat de ligue (la proportion exacte est décidée par la ligue dont dépendent les clubs).

3. Championnat de ligue

3.1 Objectifs

Ce championnat relève de la responsabilité des ligues, et doit être organisé par elles avant fin avril. Il permet de décerner le titre de champion de ligue et de désigner les qualifiés de chaque ligue pour le championnat Open.

3.2 Joueurs qualifiés

Peuvent participer à ce championnat les licenciés de ces ligues 2k ou plus fort (plus précisément, ayant atteint ou dépassé sur l'échelle le niveau -200 au moins une fois l'année précédant le championnat) et les qualifiés issus des championnats de clubs.

Les joueurs qualifiés d'office pour le championnat Open (voir la section correspondante) peuvent participer. Leur qualification pour l'Open n'est alors aucunement affectée par leur résultat au championnat régional.

3.3 Déroulement recommandé

Système suisse en n rondes (de préférence n+1 rondes pour 2^n joueurs). Si le nombre de joueurs est insuffisant, organiser un round-robin (tous les joueurs se rencontrent). Les parties se déroulent en au moins 1 heure par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres.

Les joueurs doivent être prévenus à l'avance du système de départage. Par défaut, on considère qu'il s'agit de celui donné en 1.3.

3.4 Qualification pour le championnat Open

Le nombre de joueurs qualifiables lors du championnat régional pour le championnat Open est calculé par la formule ci-dessous :

- soit L le nombre de joueurs licenciés de la ligue l'année précédente ;
- soit P le nombre total de participants aux championnats de clubs et de ligue (les qualifiés des championnats de clubs ne sont comptés qu'une fois) ;
- soit D le nombre cumulé de dan des joueurs ayant participé au championnat de ligue.

Le nombre de qualifiés pour le championnat Open est alors l'entier le plus proche de :

$$N=L/200+P/100+D/10$$

Les joueurs qualifiés sont les N premiers joueurs non qualifiés d'office. Sous peine de nullité, les classements complets des championnats de ligues doivent être envoyés au responsable des compétitions de la FFG avant fin avril, accompagnés du nombre et de la liste des joueurs qualifiés.

4. Championnat de France Open

4.1 Objectifs

L'objectif du championnat Open est double. Il sert à désigner le champion de France open et les qualifiés pour le championnat de France amateur.

4.2 Joueurs qualifiés

Sont qualifiés pour ce championnat :

- les huit premiers au classement du championnat Open de l'année précédente ;
- les joueurs ayant atteint ou dépassé 300 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars ;
- les qualifiés issus des championnats régionaux ;
- les champions de France jeunes des catégories lycée et collège.

En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat régional, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement du championnat de cette ligue.

En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat de France jeune, ou si ce joueur est déjà qualifié par l'une des trois autres conditions, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement de ce championnat de France jeune.

Les autres qualifiés ne sont pas remplacés en cas de désistement.

Afin d'assurer un bon déroulement de la compétition, l'ensemble de ces critères pourra être ajusté en début de saison par le responsable des compétitions afin que le nombre de participants prévisible soit de l'ordre de 30, et ne dépasse pas 40.

4.3 Déroulement

Système suisse en 7 rondes, sur une durée d'environ 3 jours consécutifs. Les parties se déroulent en 1 heure 15 minutes par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres. Le système de départage utilisé est celui donné en 1.3. Le premier joueur du classement est déclaré champion de France open.

5. Championnat de France amateur

5.1 Objectifs et joueurs qualifiés

Ce championnat final sert à décerner le titre de champion de France amateur. Il est réservé aux joueurs pouvant représenter la France au championnat du monde amateur. Sont qualifiés pour ce championnat :

- les 8 joueurs « actifs » les plus forts à l'échelle de niveau publiée après le championnat Open ;
- les 6 joueurs de nationalité française les mieux classés au championnat Open ;
- 2 joueurs invités par le responsable des compétitions.

Pour être considéré comme actif, un joueur doit vérifier au moins l'un des deux critères suivants :

- avoir joué au moins dix parties comptabilisées à l'échelle de niveau lors des 12 mois précédant la sélection ;
- avoir participé en intégralité à la dernière édition d'au moins un des trois événements suivants : championnat de France Open, championnat de France amateur, congrès européen (une ou deux semaines).

En cas de désistement d'un joueur, ou si un même joueur remplit plusieurs des conditions ci-dessus, le nombre total de qualifiés est maintenu à 16 en qualifiant les joueurs suivants du classement du championnat Open.

Les organisateurs doivent prévoir une parité en cas d'absence de dernière minute d'un des joueurs qualifiés.

5.2 Déroulement

Système coupe en 4 rondes, sur un week-end. Tous les joueurs jouent les 4 rondes afin d'avoir un classement complet des 16 joueurs. Le gagnant de la finale sera déclaré champion de France, le perdant de la finale sera déclaré vice-champion de France.

Les parties se déroulent en 1 heure 30 minutes par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres.

6 Qualification pour les compétitions internationales

6.1 Championnat du monde amateur

Le champion de France amateur participe au championnat du monde amateur de go (WAGC). En cas de désistement, il est remplacé par le joueur suivant au classement du championnat de France amateur.

6.2 Autres compétitions individuelles

Les représentants français pour les autres compétitions internationales sur invitation sont sélectionnés à partir d'un classement par points. Ces points sont attribués lors du championnat Open pour les joueurs de nationalité française, selon le règlement suivant :

- Attribution des points fonction des résultats du championnat Open :
 - 7 victoires : 100 points
 - 6 victoires : 70 points
 - 5 victoires : 40 points
 - 4 victoires : 10 points
- 70% du total des points restants de l'année précédente (arrondis au dixième) sont ajoutés à ces points de victoire.
- Les joueurs qui n'ont pas repris leur licence fin août ou dont le nombre de points est inférieur à 3 voient leur total ramené à 0.
- Les critères de départage sont, par ordre d'importance décroissante :
 - Nombre de points
 - Niveau à l'échelle lors de sa première mise à jour incluant le championnat Open
- Les joueurs participant à une compétition internationale sur invitation perdent des points selon le barème suivant :
 - 100 points pour une compétition se déroulant en Asie
 - 30 points pour une compétition se déroulant en Europe
- Si le nombre de points ainsi obtenu est négatif, celui-ci est ramené à zéro.
- Le classement est mis à jour à la fin de chaque année civile. Il sert à la qualification pour toutes les compétitions de l'année suivante en tenant compte des pertes de points éventuelles.

6.3 Compétitions par équipes

La sélection pour les compétitions internationales par équipe se fait à l'échelle de niveau FFG parmi les joueurs "actifs".

Pour être considéré comme actif, un joueur doit vérifier au moins l'un des deux critères suivants :

- avoir joué au moins dix parties comptabilisées à l'échelle de niveau lors les 12 mois précédents la sélection
- avoir participé en intégralité à la dernière édition d'au moins un des trois événements suivants : championnat de France (Open ou Amateur), congrès européen (une des deux semaines ou le tournoi du week-end), tournoi de Paris

Les joueurs sélectionnés ainsi ne perdent pas de points au classement décrit dans la partie 6.2.

IV. Règlement du championnat de France par paires mixtes (pair-go)

Dernières mises à jour : 17 juillet 2016 (paragraphe 4) et 8 octobre 2016 (paragraphe 1)

Il est conseillé aux organisateurs de nommer un arbitre qui aura en charge de régler tout problème non prévu par le présent règlement.

1 - Conditions de participation

Toutes les personnes licenciées de l'année en cours peuvent participer, sans condition de niveau, d'âge ou de nationalité.

Les participants doivent s'inscrire par paire (obligatoirement un homme et une femme), et non individuellement.

L'inscription est gratuite.

Les organisateurs du tournoi se réservent la possibilité d'appeler à tout moment une ou des paires supplémentaires à participer (pour régler les problèmes de parité en particulier).

Les paires une fois formées sont indissociables jusqu'à la fin du tournoi.

2 - Déroulement des parties

Le tournoi se joue en 4 rondes si le nombre de paires participantes est inférieur ou égal à 16, en 5 rondes sinon. Toutes les parties sont à égalité, 45 mn par paire, pas de byo-yomi, règle française, komi de 7,5 points.

Ce sont les dames de chaque équipe qui commencent (les deux membres d'une paire doivent s'asseoir côte à côte, les femmes faisant face aux femmes et les hommes faisant face aux hommes). Ce sont les femmes qui appuient sur la pendule.

Si un joueur (ou une joueuse) joue par inadvertance alors que ce n'est pas son tour, la paire à laquelle il (ou elle) appartient est pénalisée de 3 points si la paire adverse s'aperçoit de cette erreur avant d'avoir elle-même joué. Aucun coup n'est repris, mais la partie continue dans l'ordre qu'elle aurait dû avoir sans cette erreur. En revanche, si l'erreur est jugée intentionnelle, la paire fautive perd son match par forfait.

Aucune communication entre les joueurs d'une même paire n'est autorisée sauf s'il s'agit d'avertir son partenaire de se dépêcher de jouer, de demander à qui est-ce le tour de jouer, ou pour proposer un abandon.

3 - Tirages et résultats

Le système de tournoi sera le système suisse (les paires ayant le même nombre de victoire jouant les unes contre les autres).

En cas d'imparité du nombre de paires, la paire écartée sera l'une de celles ayant le moins de points. Le tirage se fera en "coupé-glissé", avec un seeding basé sur le niveau moyen de chaque paire à l'échelle FFG.

Les couleurs sont tirées au hasard par les paires elles-mêmes avant chaque partie.

Pour chaque partie gagnée, les paires gagnantes marquent 1 point, même en cas de forfait de l'adversaire. Si une paire n'a pu jouer à cause d'un nombre impair de paires, elle marque aussi 1 point.

Le départage des paires ayant le même nombre de points se fait dans l'ordre à l'aide du SOS, du SOSOS, puis de l'âge moyen de la paire au profit de la plus jeune. La paire ayant le meilleur classement est déclarée championne de France Open. La paire de nationalité française ayant le meilleur classement est déclarée championne de France.

4 - Qualification pour le championnat du monde

Les six premières paires de nationalité française reçoivent dans l'ordre 60, 40, 30, 20, 12, 7 points de qualification pour le championnat du monde par paire mixte.

Les paires ne sont pas départagées en cas d'égalité du nombre de victoires, et les points de qualification sont alors partagés entre les ex aequo.

Chaque paire reçoit de plus 80% des points qu'il lui reste de l'année précédente. Les paires ayant moins de 3 points après ce calcul ou celles dont au moins un des membres n'est plus licencié à la date du championnat de France sont retirées du classement et perdent leurs points.

La paire ayant le plus grand nombre de points parmi celles ayant un niveau moyen minimum de -100 à l'échelle française est qualifiée pour le Championnat du Monde par Paire Mixte. En cas d'égalité, on choisira la paire dont la moyenne d'âge est la moins élevée.

La paire qui ira au Championnat du Monde perdra l'ensemble de ses points et ne pourra pas repartir au championnat du monde dans les deux ans qui suivront le départ.

5 - Championnat d'Europe

Toutes les paires peuvent participer au championnat d'Europe. Les subventions FFG et/ou EGF seront réparties équitablement entre les différents participants.

Toute paire participant au championnat d'Europe gagnera 20 points au classement décrit dans le paragraphe précédent.

V. Règlement des compétitions jeunes

Version du 30 avril 2016

1. Championnat de France des jeunes

1.1 Préambule

Le championnat de France se déroule en deux tours, un tour régional (championnat de ligue des jeunes) puis un tour national (championnat de France des jeunes).

Les jeunes sont répartis dans trois catégories selon leur âge :

- catégorie -12 ans (au premier septembre de l'année en cours)
- catégorie -16 ans (au premier septembre de l'année en cours)
- catégorie -20 ans (au premier janvier de l'année en cours)

1.2 Tour régional : championnats de ligues des jeunes

1.2.1 But et conditions / Titres et récompenses

Les championnats de ligues servent à attribuer les titres de champions de ligues et à qualifier les jeunes pour le tour national du championnat de France des jeunes. Les jeunes participant aux championnats de ligues doivent être licenciés FFG de l'année en cours, dans un des clubs de la ligue où ils se présentent.

Les jeunes ne possédant pas la nationalité française doivent avoir résidé en France depuis au moins un an à la date du championnat régional.

La ligue a toute latitude pour déterminer selon ses propres critères (tournoi, échelle de niveau, performance ou progression dans l'année) les jeunes qu'elle veut envoyer au tour national du championnat de France des jeunes. Cependant, si le nombre de licenciés jeunes dans la ligue est suffisant, il est fortement recommandé d'organiser un tournoi (tour régional).

Le vainqueur dans chaque catégorie est déclaré champion de ligue : -12 ans, -16 ans et -20 ans.

1.2.2 Nombre de qualifiés par ligue pour le tour national

Chaque ligue a droit, pour chaque catégorie, à au moins quatre qualifiés auxquels s'ajoutent 20% de ses licenciés jeunes pour la catégorie à la date du 1^{er} avril de l'année (le nombre de qualifiés étant arrondi au nombre entier supérieur)

Les résultats des qualifications de ligues doivent être envoyés aux responsables jeunes FFG suffisamment tôt avant la date du championnat jeunes.

Les ligues sont fortement encouragées à apporter leur soutien financier au déplacement des jeunes pour le tour national du Championnat de France des jeunes. Les ligues devront aussi assurer l'accompagnement par un adulte de leurs jeunes qualifiés pour le tour national.

1.3 Tour national : Championnat de France des jeunes

1.3.1 Participants

Tous les jeunes participant au tour national doivent être licenciés FFG de l'année en cours.

Les jeunes ne possédant pas la nationalité française doivent avoir résidé en France depuis au moins un an à la date du tour national.

Les jeunes participant au tour national sont les qualifiés par les ligues. Lorsqu'un joueur qualifié se désiste, il est remplacé par le premier non-qualifié dans sa ligue et dans sa catégorie.

1.3.2 Système de tournoi

Le système est laissé à la discrétion des organisateurs. Toutefois, il est recommandé d'utiliser un système « coupe » à élimination directe pour le titre (en se ramenant à la puissance de deux la plus proche, quitte à faire jouer une ronde supplémentaire aux joueurs les plus faibles à l'échelle).

Le temps minimal de réflexion doit être de 45 minutes par joueur et un byo-yomi de 15 pierres pour 5 minutes.

Si, dans une catégorie, les participants sont six ou moins de six, il est conseillé d'organiser un tournoi round-robin, où chaque joueur joue contre tous les autres. Dans tous les cas, le système de tournoi doit être affiché sur le lieu du tournoi.

1.3.3 Système de classement

Le classement des joueurs se fera selon les critères suivants, dans l'ordre :

1. en cas de système coupe, le champion et le vice-champion sont le gagnant et le perdant de la finale ;
2. nombre de victoires ;
3. SOS ;
4. SOSOS ;
5. confrontation directe ;
6. échelle de niveau au moment de la compétition.

Nota : dans un tournoi round-robin, seuls les critères 5 et 6 seront retenus en cas d'égalité de victoires.

1.3.4 Titres et récompenses

Le vainqueur dans chaque catégorie est déclaré champion de France : -12 ans, -16 ans et -20 ans. Les trois champions sont invités gratuitement au congrès national des jeunes.

1.3.6 Participation au championnat de France Open

Les champions jeunes gagnent le droit de participer au championnat de France Open. Si un champion se désiste (ou est qualifié par un autre moyen), le deuxième dans sa catégorie le remplace, puis le troisième. Si les trois premiers se désistent, aucun joueur de la catégorie n'est qualifié.

2. Annexe

Conditions d'organisation et recommandations au club organisateur du championnat de France des jeunes

Le club organisateur agit de concert avec l'équipe FFG jeunes. Il est recommandé que l'équipe du club organisateur comporte au moins quatre personnes. Le championnat de France des jeunes peut réunir une cinquantaine ou même une soixantaine de jeunes, plus des accompagnateurs adultes.

À charge de l'équipe FFG

- annonce du championnat de France (lieu, planning) ;
- réception, relances, enregistrement des formulaires d'inscription des qualifiés de ligues, repêchage de qualifiés, mise à jour sur site FFG des participants ;
- transmission des demandes d'hébergement au club organisateur ;
- demande de création des comptes pour retransmission KGS (minimum 15 jours avant) ;
- fournitures des coupes et autres lots ;
- informer le club organisateur du budget dont il dispose pour certaines prestations ;
- Enregistrement dans gotha, gestion du tournoi (tirage, panneaux de résultats), envoi des résultats à l'échelle de niveau.

À charge du club organisateur :

- disposer d'un lieu suffisamment grand (ou doté de plusieurs pièces) pour démarquer si possible plusieurs espaces : espace organisation (accueil, tirage, affichage des panneaux de résultats), espace primaires (ils ont tendance à faire beaucoup de bruit quand ils ont terminé leurs parties), espace collège/lycée (c'est le plus grand), espace bar/buvette ;
- disposer obligatoirement d'une liaison internet fiable permettant la retransmission KGS d'au moins deux parties simultanément (s'assurer du dispositif wifi, câblage, rallonges etc.) ;
- fourniture des jeux et pendules (mécaniques), de bureau, grandes feuilles A1 ou plus, kifus ;
- une imprimante et un ordinateur portable ;
- tenue d'un bar/buvette (affichant des tarifs proches des prix de revient).
- prévoir un goûter (gratuit) pour les jeunes (samedi après-midi, et vendredi après-midi quand le championnat s'étale sur trois jours). Cette dépense est prise en charge par la FFG ;

Si le championnat a lieu en ville (et non pas dans un centre proposant repas et hébergement) :

- gestion de l'hébergement pour ceux qui le demandent ;
- organisation d'un repas (payant) sur place le samedi soir permettant à tous ceux qui le souhaitent de profiter ensemble d'une soirée plus festive ;
- organisation d'un repas (gratuit) sur place le dimanche midi (type pique-nique salade/poulet/chips). Cette dépense est prise en charge par la FFG.

Bien qu'un lieu central en région parisienne soit privilégié, les clubs de province souhaitant organiser ce championnat peuvent postuler auprès de l'équipe FFG jeunes : jeunes@jeudego.org

VI. Règlement du championnat de France des clubs (coupe Maître Lim)

Dernières mises à jour : 17 juillet 2016 (paragraphe 2.1) et 8 octobre 2016 (paragraphe 3)

1 - Préambule

Ce document est destiné à présenter le règlement de la coupe maître Lim, aussi appelée championnat de France des clubs, organisé chaque année par la Fédération Française de Go.

2 - Déroulement général de l'épreuve

2-1 Description

La compétition se déroule en plusieurs tours qualificatifs, opposant des équipes dont la composition est fixée en section 3. Les tours préliminaires se déroulent au sein de chaque ligue et ont pour objet de qualifier une ou plusieurs équipes par ligue (les ligues ont droit à une équipe qualifiée supplémentaire par tranche de 200 licenciés) qui disputeront la phase finale. Les différentes équipes d'un même club doivent être totalement ordonnées en niveau FFG.

Les tours préliminaires sont appelés championnats régionaux.

2-2 Tours régionaux

L'organisation des championnats régionaux est laissée à l'initiative des ligues. Des regroupements de ligues voisines pourront être effectués pour ces tours préliminaires si ces ligues le souhaitent et sous réserve de l'accord des responsables de la compétition. Le club dont une équipe aura remporté le championnat régional sera déclaré champion régional.

2-3 Phase finale

La phase finale opposera les équipes championnes de Ligue au cours d'un tournoi dont le nombre de rondes sera choisi par les responsables de la compétition en fonction des circonstances. A ces équipes viendront s'ajouter: les équipes vice-championnes des régions dont le nombre de licenciés dépasse 200, ainsi que les équipes vice-championnes dans le cas de regroupements de ligues (section 2-2) dont la somme des nombres de licenciés dépasse 200. Viendront également s'ajouter aux équipes qualifiées par le tour régional les équipes ayant terminées aux 5 premières places de l'édition précédente.

Une équipe sélectionnée d'office pour la finale peut participer au tour régional pour essayer d'obtenir le titre de champion régional de sa ligue. Dans ce cas, elle reste qualifiée d'office quelque soit son résultat.

La FFG se réserve la possibilité d'inviter une ou des équipes pour la finale (une équipe locale, ou une équipe pour faire la parité, ou l'équipe de France jeunes par exemple). Le club dont une équipe aura remporté la phase finale sera déclaré champion de France, et se verra transmettre la coupe maître Lim par le club champion de France l'année précédente.

3 - Composition des équipes

La compétition oppose des équipes de club. Le nom d'une équipe est celui de son club, précisé si nécessaire du nom de la ville et d'un numéro d'équipe pour les clubs engageant plusieurs équipes (exemple : Club GoSeigen 2, Toulouse).

Chaque équipe comprend au minimum 4 joueurs et peut comporter un ou plusieurs remplaçants. Le président du Club inscrit son équipe auprès du responsable fédéral de la compétition, et la composition de celle-ci est laissée libre jusqu'au jour de la phase finale.

Ces joueurs doivent être licenciés de l'année en cours dans le club. Une dérogation à ce principe pourra être accordée au cas par cas, en particulier en cas de déménagement d'un joueur, et pour les petits clubs qui voudraient engager une équipe, mais qui n'auraient pas assez de joueurs pour le faire. Toute dérogation devra recevoir l'aval des ligues concernées et des responsables de la compétition.

4 - Matches, Résultats

A chaque match, chaque équipe choisit 4 joueurs la représentant. Ces joueurs sont notés J1, J2, J3 et J4 du plus fort au moins fort, le niveau de chaque joueur étant défini par la dernière échelle disponible au début de la rencontre. Un match entre deux équipes oppose les 2 joueurs J1, les 2 joueurs J2..., ce qui représente 4 parties, qui se déroulent simultanément.

Un joueur ne peut en aucun cas être aidé de quelque manière que ce soit par un de ses coéquipiers. Dans chaque équipe, à chaque tour, est toléré un maximum de 1 joueur forfait pour une ronde. Au delà, l'équipe sera déclarée forfait et disqualifiée du tournoi. Les parties se jouent alors comme si le joueur était présent, et sa partie est comptée comme une défaite.

Le vainqueur d'un match entre deux équipes marque 2 points et le perdant marque 0 point. En cas de match nul, chaque équipe marque 1 point. Une victoire par forfait ou l'impossibilité pour une équipe de jouer pour cause d'imparité sera comptabilisée comme une victoire (soit 2 points) 4 victoires individuelles à 0. A la fin du tournoi, les équipes sont classées selon leur nombre de points.

En cas d'égalité, le départage sera fait selon les critères suivants (par ordre importance décroissante) :

- nombre total de victoires, tous adversaires confondus,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J4,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J3,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J2,
- niveau des équipes (niveau moyen des joueurs de l'équipe), l'équipe de meilleur niveau étant déclarée vainqueur.

5 - Calendrier, Arbitrage

Un calendrier sera établi par la FFG, fixant :

- la date, le lieu, et le club organisateur de la phase finale,
- la date limite pour que chaque ligue désigne une équipe pour la finale, date antérieure d'au moins 15 jours à celle de la finale,

Les tours préliminaires seront organisés par les ligues qui auront la responsabilité de ces tours (organisation, arbitrage...).

La FFG organise la phase finale en liaison avec le club organisateur, et nomme un arbitre pour celle-ci.

Le présent règlement des compétitions a été adopté par conseil d'administration de la F.F.G le 30 avril 2016 et modifié les 17 juillet, 8 octobre et 24 décembre 2016 pour application à partir du premier janvier 2017,

La présidente de la F.F.G.

Le secrétaire de la F.F.G.